



URGENT : plaques allemandes ; immobilisation

Par **CLOSTRE**, le **02/09/2009** à **00:06**

J'ai acheté un véhicule en Allemagne muni des plaques temporaires à liseret jaune. En France, la police nationale a immobilisé le véhicule. (Fausse immatriculation).

Or il me semblait que la législation avait changé sur ce point et que les plaques jaunes étaient valables dans l'UE.

D'autre part, j'ai entamé des démarches pour obtenir des plaques provisoires françaises, WW. L'administration exige un nouveau contrôle technique (le véhicule a plus de dix ans) en France, bien que je possède un contrôle technique allemand réalisé en juin, donc de moins de 6 mois.

Par conséquent je dois remorquer le véhicule jusqu'à un garagiste. Ce qui me paraît inouï.

Pensez-vous que la police et l'administration soient en accord avec la législation actuelle?

Avec mes remerciements

Par **Jibi7**, le **08/09/2014** à **17:22**

renseignez vous pour les contrôles techniques, il semble que les contrôles européens soient dorénavant reconnus en France ou en passe de l'être.